

HISTOIRE

DE

L'ANCIEN COUVENT DES MINIMES DE LYON

1553 — 1789

SUITE (1)

Deux jours après, le Chapitre ratifia ces conditions, et à la date fixée, les Religieux rentrèrent en possession de leur Eglise. Mais les discussions avaient été trop vives et trop prolongées, pour qu'au milieu même d'une fraternelle concorde, toute trace et tout souvenir de lutte fussent complètement effacés. Plus que les individus peut-être, les sociétés particulières se transmettent les unes contre les autres leurs griefs et leurs querelles et, dans leur sein, les discussions survivent longtemps à ceux qui les ont soulevées.

Les chanoines, soit irritation ou ressentiment, soit plutôt attachement aveugle à leurs privilèges, continuèrent d'exercer sur le couvent, comme sur un fief qui relevait d'eux, une surveillance soupçonneuse et jalouse. Trop souvent prêts à censurer publiquement ce qu'ils n'approuvaient pas, ils ne laissèrent échapper aucune occasion d'affirmer leur autorité et d'user des prérogatives qu'ils tenaient de leur titre de Seigneurs du faubourg de Saint-Just.

(1) Voir la livraison de janvier dernier.